
OPÉRATIONNALISATION ET ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'INNOVATION OUVERTE DANS LES SERVICES DANS UN CONTEXTE CONTRAINT : LE CAS DES SERVICES NUMÉRIQUES DE CONSEIL AGRICOLE AU BURKINA FASO

Thèse de Chloé ALEXANDRE¹

Analysée par Joseph GARNOTEL²

Co-directeur de thèse : Guy FAURE, Directeur de recherche, CIRAD

Co-directrice de thèse : Sophie MIGNON, Professeur des Universités, Université de

Montpellier

Co-encadrante de thèse : Aurélie TOILLIER, Cadre scientifique, CIRAD

En s'attelant au thème de l'utilisation des services numériques dans le conseil agricole des pays du Sud, Chloé Alexandre s'est emparée d'un champ d'études à la fois ardu et fécond. Ardu, dans la mesure où ce sujet est peu exploré par la recherche académique comme elle le fait remarquer. Fécond, parce la doctorante ouvre de nouveaux horizons au conseil agricole en Afrique sub-saharienne.

Après avoir constaté que le potentiel des outils numériques est peu utilisé dans cette région du monde, Chloé Alexandre entreprend d'en comprendre les raisons et formule quelques perspectives de développement. Il est dit, en premier lieu, qu'un certain nombre de défis s'opposent à l'accès des producteurs agricoles à ce service. Le premier obstacle tient à l'équipement des utilisateurs finaux. Ainsi, si la téléphonie mobile s'est rapidement répandue au point d'atteindre un taux de pénétration de 50%, il n'en va pas de même de l'Internet qui ne bénéficierait qu'à 28% de la population de l'Afrique sub-saharienne. Par ailleurs, pour s'en tenir au Burkina Faso, terrain de référence de l'auteure, celle-ci précise que les populations rurales parlent différentes langues, ce qui ne facilite pas les échanges entre les fournisseurs de services et leurs utilisateurs, même si le français est la langue officielle du pays. De plus, les dynamiques d'innovation au Burkina Faso dépendent de nombreux acteurs dont certains relèvent de l'aide publique, y compris de l'aide publique internationale au développement. De ce fait, la coordination des actions de développement sur le terrain demeure difficile.

¹ Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Institut Agro Montpellier et de l'Université de Montpellier, en sciences de gestion, École doctorale EDEG – économie et gestion, portée par l'Unité de recherche INNOVATION – UMR 0951, soutenue le 18 novembre 2022

² Membre de l'Académie d'agriculture de France, section 10, « Economie et politique »

Chloé Alexandre rappelle que le gouvernement du Burkina Faso a conçu en 2010 un document stratégique visant à la mise en place d'un « Système national de vulgarisation agricole et un appui-conseil agricole » (SNVACA), dans le but « d'améliorer la production et la productivité agricole », tout « en gérant durablement les ressources naturelles ». Dans ce cadre, six types de conseil agricole ont été définis, depuis les services publics dédiés, jusqu'aux organisations de producteurs (OP), en passant par les ONG et les entreprises privées. Actuellement onze fournisseurs de conseil ont été reconnus au Burkina Faso. Et pour démultiplier l'efficacité de ces opérateurs de développement, le SNVACA a choisi de mobiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC), incluant les outils numériques, mais aussi analogiques comme la radio et les téléphones simples. En s'appuyant sur le constat qu'elle a dressé, Chloé Alexandre pose trois questions de recherche essentielles qui constituent l'ossature de son travail :

- « Question de recherche 1 : Les outils numériques permettent-ils de faciliter les apprentissages des agriculteur·rice·s en Afrique sub-saharienne ?
- Question de recherche 2 : Quels défis les organisations développant des services numériques de conseil agricole en Afrique sub-saharienne rencontrent-elles et comment les gèrent-elles ?
- Question de recherche 3 : Quelles capacités permettent aux fournisseurs de conseil en Afrique sub-saharienne d'innover dans leurs services grâce au numérique ? »

La grille de lecture proposée par l'auteure lui permet de poser un regard critique sur la situation actuelle du développement agricole au Burkina Faso :

« Seuls deux des onze fournisseurs de conseil enquêtés cherchent explicitement à faciliter les apprentissages des agriculteurs. Nos résultats montrent dans un premier temps que seuls deux des onze fournisseurs de services interrogés souhaitent explicitement développer des services numériques visant à faciliter les apprentissages des agriculteur rice s. Les OP du Réseau gestion et l'OP de niébé ont en effet pour but de soutenir les apprentissages et renforcer les capacités des agriculteur rice s pour qu'ils soient capables de gérer en autonomie la manière dont ils organisent leur production sur leur exploitation. Les neuf fournisseurs de conseil restants visent plutôt à informer les agriculteur rice s, à leur transférer des connaissances dans une approche d'encadrement, ou à les aider à résoudre les problèmes qu'il elle s rencontrent. En effet, deux services visent uniquement à diffuser des informations, mais sans chercher à promouvoir des pratiques spécifiques. Par exemple, le fournisseur du site de vidéos Agribusiness TV cherche à diffuser des témoignages d'agri-entrepreneurs dans le but d'encourager les jeunes Burkinabè à développer des activités agricoles. Cinq autres fournisseurs de services de conseil visent à promouvoir de « bonnes pratiques agricoles », s'inscrivant alors dans une approche de transfert de connaissances. Par exemple, le fournisseur du SVI 321 cherche à diffuser aux agriculteur rice s les itinéraires techniques à appliquer pour plusieurs cultures, à différentes étapes du cycle cultural (de la préparation du sol à la récolte, en passant par le semis et l'apport d'intrants). Le fournisseur de l'application smartphone RiceAdvice vise quant à lui à produire des itinéraires techniques personnalisés

pour que les agriculteur rice s optimisent la fertilisation du riz. » (citation tirée de la p. 129 de la thèse).

Avis général

Le travail de recherche de Chloé Alexandre et la thèse de doctorat où elle a consigné le résultat de ses investigations me paraissent remarquables à plusieurs titres. En premier lieu, comme l'ont signalé ses premiers lecteurs, sa rédaction est limpide, ce qui facilite la lecture de sa thèse. En deuxième lieu, l'auteure se montre à la hauteur de ses sources, quelles qu'elles soient, malgré le caractère jargonnant de certaines d'entre elles. En troisième lieu, il m'est apparu que son travail d'observation du terrain, qu'il m'a été donné de parcourir, sonne juste. Enfin, ses conclusions seront précieuses, s'agissant de l'avancée de l'innovation dans les agricultures des pays du sud et pas seulement de ceux de l'Afrique sub-saharienne. Mon seul regret, que je partage d'ailleurs avec l'une des rapporteures, tient au fait que « les agriculteurs (utilisateurs) sont très absents de ce travail. Mais ce grief n'incrimine en rien la thèse de Chloé Alexandre dans la mesure où cette thématique particulière était exclue du champ d'étude de l'Impétrante. Cette problématique constitue en soi un thème de recherche qui pourrait être confié à un nouveau doctorant.

Cette thèse, destinée à analyser les défis freinant les processus d'innovation pour les services de conseil numérique dans le secteur agricole dans les pays du Sud, rend compte d'un important travail de fond, sérieux, et c'est pour ces raisons que cet excellent travail mérite d'être valorisé par la mise sur le site de l'Académie d'agriculture de France de cette analyse.